

LANTOSQUE AUTREMENT



Les élus de Lantosque Autrement n'ont pas voté le budget 2016 : ils ne peuvent plus accepter que l'avenir de notre commune ne soit jamais débattu, qu'aucune commission de travail permette d'étudier les dossiers importants pour l'avenir de notre village.

Tout en effet se prépare dans le secret, sans la moindre concertation des élus, de la population... on aboutit ainsi à un budget irréaliste, sans préparation des projets (chiffrage, calendrier, etc) Le montant annoncé pour les investissements est de 6 millions d'euros alors que nous aurons, comme chaque année, un chiffre d'investissement réalisé bien moindre.

En 2015 plus de 3,6 millions d'investissement étaient inscrits au budget mais en définitive seulement 400 000 euros seront réalisés.

Bref ce budget incohérent et pas sincère, ne peut être validé par nos élus.

Trois dossiers retiennent notre attention.

En premier lieu le départ du Médecin de Lantosque pour la Maison de Santé de Roquebillière, qui laisse notre village sans présence médicale : qu'a fait notre Maire pour le retenir ? Il en va de la responsabilité des élus de la vallée de contribuer à une meilleure organisation des soins dans de bonnes conditions.

En ces moments où les déserts médicaux grandissent nous devons ensemble trouver des solutions innovantes et constructives : nous préparons un

dossier sur ce sujet qui sera mis en ligne sur notre site www.lantosque-autrement.info

Comment ne pas saluer la mémoire du Dr Saifou-dine médecin de notre commune pendant de nombreuses années, récemment disparu.

En second lieu l'avenir du centre du village :

Le jugement a été rendu dans le cadre de l'arrêt de péril (qui serait d'ailleurs nécessaire pour de multiples autres bâtiments) portant sur les immeubles du centre du village. Certains propriétaires vivent dans le désarroi cette spoliation.

Nous demandons publiquement à M Le Maire

- une réunion publique d'information sur ce dossier:
- un recueil auprès des Lantosquoises et des Lantosquois de leurs attentes.
- un appel à projet public confié à un concours d'architecte pour le devenir de ce quartier:

En troisième lieu l'avenir des bâtiments publics

- L'ancienne maison de retraite Sainte Croix et la chapelle attenante
- L'école communale une fois le projet de la nouvelle école réalisé
- La Mairie de notre village en état de délabrement depuis de nombreuses années.

Les Lantosquois doivent pouvoir donner leur avis sur ces importants sujets : nous nous y emploierons avec votre aide.

COMPTE- RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

NOUS VOUS PROPOSONS UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX CAR NOUS TENONS
A VOUS INFORMER LE PLUS COMPLETEMENT POSSIBLE DE LA RÉALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
LES REMARQUES DE NOS ÉLUS SONT EN ITALIQUE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

.Absents: M Ancolio Charly, Mmes Nicolai Patricia et Otto-Bruc Christiane.`

M le Maire lit les délibérations du dernier conseil municipal en date du 29 septembre et dit avoir reçu le courriel des élus de Lantosque Autrement avec ses questions. Il y répondra en fin de séance.

1- Décision modificative numéro 2. Caisse des écoles

La dissolution avait été proposée le 18 novembre 2014. Pas d'opérations nouvelles sur ce compte.

M le Maire propose la dissolution avec intégration des fonds (113,55€) dans les caisses de la commune.

Vote unanime

2- Tarif de la cantine de l'école. Le tarif avait déjà été fixé à 4,50€.C'est une régularisation administrative.

Vote unanime

3- Elaboration d'un acte administratif pour la rectification d'un numéro de parcelle.

Il s'agit d'une régularisation de parcelle appartenant en fait à M Passeron Edmond et attribuée à tort à la commune de Lantosque, lors d'une vente qui avait permis l'élargissement de la route du cimetière.

Vote unanime

Le Maire clôture le conseil municipal avec ces simples points administratifs à l'ordre du jour. Pour mémoire nous n'avons plus eu de conseil municipal depuis le 29 septembre 2015 !

Il lit les questions des élus de Lantosque Autrement que nous avons demandées par courrier électronique afin de les inscrire à l'ordre du jour:

1- INFORMATION ET ÉTAT DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS EN 2015.

M le Maire précise que ces décisions lui appartiennent. Nous lui répondons que la moindre des choses est d'informer le conseil municipal lorsqu'un arrêté est pris, c'est tellement facile d'envoyer un courriel aux élus avec copie de l'arrêté!

Il lit les différents arrêtés pris au cours de l'année 2015 et explique les raisons de l'arrêté réglementant le stationnement sur la place Général de Gaulle devant les pompiers: trop de voitures stationnaient en permanence à cet endroit et créait une gêne au voisinage. Il justifie aussi cet arrêté par une demande des commerçants.

Philippe Thaon adjoint fait remarquer qu'il y a une polémique dans le village à propos de cet arrêté et demande aux élus d'être solidaire.

Les élus de Lantosque Autrement répondent que cet arrêté aurait pu être discuté avec l'ensemble des élus avant d'être pris et ne veulent pas y être associés après coup. Les autres élus ne s'expriment pas sur le sujet.

2- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL:

Aucun changement prévu même si M Parmentier reconnaît aussi un manque de réunions. M le Maire explique la rareté des conseils par des problèmes personnels mais nous savons qu'il ne convoque le conseil municipal que lorsqu'il en a besoin administrativement et uniquement pour cela.

Nous constatons une nouvelle fois la volonté de ne pas créer de commissions de travail et de continuer à gérer seul la commune.

3- DOSSIER NOUVELLE ÉCOLE COMMUNALE :

M Gilli lui fait remarquer que nous avons appris que le permis de

construire de l'école avait été déposé, lors de la cérémonie des vœux ce qui témoigne d'une absence totale de communication. Nous en avons l'habitude mais nous n'aurons de cesse de le dénoncer

Apparemment, seules trois personnes du conseil, semblaient informées. Interpellés, les conseillers ne réagissent pas ... Comme d'habitude M le Maire n'apprécie pas les remarques, elles l'irritent ...

Il précise que pour l'école, il ne sait rien de plus, que ça suit son cours, qu'il cherche des financements ...

4 - DOSSIERS DIVERS :

il revient ...

– sur le problème juridique avec les propriétaires des immeubles en arrêté de péril, toujours en cours aussi.

- sur le dossier des MAM, il évoque une possible installation dans la maison Mogavero, *c'est nouveau et bien sur pas de concertation...*

– sur la possible acquisition du bâtiment des télécoms dont les installations pourraient déménager dans les locaux du tri postal ...lorsque celui ci aura été construit.

Quand et quel projet pour ce bâtiment ???

– sur la toiture du presbytère qui devrait être refaite *Quand ??? cela fait depuis avril 2014 qu'on en parle.*

– sur les travaux d'assainissement sur Pélasque, pris en charge par la Métropole, qui ont seulement pris un peu de retard

– sur d'éventuels pompages d'eau dans la Vesubie (ou dans le canal de la Cerisière) via St Georges pour alimenter Pélasque. Le canal de Gordolon est aussi évoqué pour utiliser cette ressource en eau importante.

Les thèmes sont survolés, aucun rendez vous de travail n'est prévu ...LA ROUTINE QUOI !

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Absents : Charly Ancolio, Jérémy Batail-Dalloni, Régis Parmentier, Danielle Robini (tous ont donné un pouvoir pour les représenter).

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 20 janvier 2016

1 - ACQUISITION « CESARI » :

Ce point a déjà fait l'objet d'une délibération le 18 novembre 2014, entre temps la propriétaire est décédée et nous devons prendre une autre délibération au profit des héritiers.

Les biens sont un appartement au quartier du pont qui servira de nouveau local pour la Via Ferrata et un terrain de 180 m² sous le lavoir de saint André. Le prix est de 40 000 €

Vote à l'unanimité

2 - CONVENTION RELAIS TNT :

Autorisation pour la signature d'une convention pour la location d'un terrain à Loda sur la parcelle K1131 pour l'installation d'un relais TNT à proximité du relais actuel.

Location pour 1000 € par an et 900 € pour tout nouvel arrivant sur ce relais (à négocier).

Vote à l'unanimité pour la location plutôt que la vente du terrain

3 - MISE À DISPOSITION D'UN NOUVEAU LOCAL POUR LE SYNDICAT MIXTE DE LA VÉSUBIE ET DU VALDEBLORE :

Ce syndicat finance et exploite entièrement la Via Ferrata de Lantosque au même titre que les grands équipements de la Vésubie

et du Valdeblore actuels et futurs.

Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'appartement « Cesari » qui remplacera le local actuel au pont disponible pour un autre usage.

Les travaux d'aménagements seront pris en charge par le syndicat mixte de même que les futurs aménagements de la Via Ferrata (extension et parcours pour les enfants).

Vote à l'unanimité

4 - RÉVISION DES BAUX :

Révision des baux de location concernés aux dates d'échéances, notamment les appartements des casernes, selon l'indice officiel de 1,0015%.

Vote à l'unanimité

5 - RÉFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE DU VILLAGE :

Ce bâtiment d'environ 150 m² au sol sur 2 étages appartient à la commune et il n'est plus utilisé par l'église depuis le départ du prêtre. Son toit est partiellement effondré et nécessite une réfection totale pour sauver ce bâtiment. Une estimation a été faite pour le chaînage tout autour et la réfection de la toiture pour une valeur de 184000 €.

Le financement devrait être le suivant :

Réserve parlementaire de C. Estrosi : 15 000€ HT

Région : 30 000€ HT

Département : 76 915€ HT

Commune : 31 575 € HT

L'utilisation future de ce bâtiment

n'est pas encore définie et fera l'objet d'une réflexion future... diverses pistes sont évoquées : salles pour les associations, musée religieux, la réalisation de logements semble problématique eu égard aux problèmes de parking dans le quartier.

Nous demandons d'accélérer la démarche pour établir un projet d'utilisation utile à la population une fois la toiture refaite.



Vote à l'unanimité

6 - AVENANT N°2 CONCERNANT LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA FUTURE ÉCOLE :

Suite au problème de bornage du terrain, plusieurs modifications ont été apportées au projet :

Déplacement de la 4^{ème} classe de l'école primaire entraînant une modification de la salle polyvalente et la création d'un Dojo et d'une terrasse pour une surface de 145 m² supplémentaire.

Augmentation de la capacité du

parking souterrain de 12 à 24 places.

☐ Local sans fenêtre de 200 m² brut pour futur aménagement possible.

☐ Suppressions des « skydoms » remplacés par des cloisons vitrées pour les salles de classe afin d'améliorer la clarté des couloirs.

☐ Réaménagement et agrandissement des locaux prévus initialement pour les MAM. Ces locaux seront affectés à l'association l'ANFAN qui gère les activités périscolaires avec accès indépendant.

Toutes ces modifications génèrent un surcout estimé à 805 000€ HT auquel devra s'ajouter environ 10% pour les frais de maîtrise d'œuvre.

Cette somme assez considérable portera le projet à environ 4 200 000 € HT.

Le financement sera assuré pour 55% par le département.

Des dossiers sont en cours à la région et à l'état en espérant arriver à 70% de financement, le solde sera à la charge de la commune.

Le permis de construire n'est pas encore délivré à ce jour, il devrait être confirmé très prochainement et les travaux devraient démarrer d'ici la fin 2016.

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions

Les élus de Lantosque Autrement ne sont pas associés aux travaux d'étude du projet de même que les autres conseillers municipaux semble-t-il ? Tout en étant favorable au projet d'une nouvelle école nous nous abstenons sur un dossier sur lequel nous sommes toujours devant le fait accompli.

Esceik2

7

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Suite à notre demande nous recevons les comptes suivant le format obligatoire M14 (le détail du compte administratif est disponible sur demande à la mairie).

% 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1 016 855,24€

Chap . 74 :

Dotations et participations

413 214.32€ soit 40.64%

Chap 73 : Impôts et taxes

382 098.45€ soit 39.59%

Chap 70,75, 77 et 013 :

Ressources propres de la commune.

221 542.47 € soit 21.78%

Dépenses : 790 234.41€

Chap 011 :

Charges à caractère général

337 361.77€ soit 42.70%

Chap 012 :

Charges de personnel

286 099.77€ soit 36.20%

Chap 65 et 67 :

Autres charges gestion courante

166 772.87€ soit 21.10%

Il est à noter qu'il n'y a pas de subventions versées aux associations en dehors de l'activité périscolaire et TAP pour l'école.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 :

226 620.83€ SOIT 22.28%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 506 194.00€

Chap 13 :

Subventions d'investissement

74 194.00€ soit 14.65%

Chap 21 :

Immobilisations corporelles

132 000.00€ soit 26.08%

Chap 10 :

Dotations fonds divers Réserves

300 000.00€ soit 59.26%

Dépenses : 407 581.67€

Chap 21 :

Immobilisations corporelles

92 581.67€ soit 22.71%

Terrains nus : 6504.32€

Bâtiments scolaires : 19 262.40€

Autres bâtiments publics : 26 073.60€

Autres constructions : 5510.00€

Autres matériels et outillages :

4283.43€

Installations générales, agencements :

24 541.32€

Matériels de bureau : 2845.00€

Acquisition mobilier : 3561.00€

Chap 23 : Immobilisations en cours

150 000.00€ soit 36.80%

Chap 41 : Opération patrimoniales

165 000.00€ soit 40.48%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

98 612.33€

Il est à noter que le budget voté en 2015 était de 3 619 282.42 € tant en recettes qu'en dépenses ce qui montre un retard important à l'investissement. Le même constat avait déjà été fait sur l'exercice 2014.

Vote du compte administratif 2015 par l'ensemble des élus.

VOUS AVEZ UN PROBLÈME A SOUMETTRE, DES QUESTIONS, DES INFORMATIONS A DEMANDER ,

VOUS VOULEZ CONTACTER UN DES TROIS ÉLUS DE LANTOSQUE AUTREMENT

lantosque.autrement2020@gmail.com

<https://www.facebook.com/lantosque.autrement>

8 BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 284 326.48€

~~400 005.48€ de report d'exercice et de 0.46 655.24€ de report de 2015~~

~~2015 ne justifie les recettes de hausse de 26.76% de~~

Dépenses : 1 284 326.48€

~~6 053 085.21€ de report d'exercice et de 0.46 655.24€ de report de 2015~~

Monsieur le Maire nous indique budgéter certains postes à la hausse pour ne pas faire trop de modifications en cours d'année...mais essaiera de conserver le même objectif que 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 6 053 085.21€

Ce budget de recette est construit de la manière suivante : Reste à réaliser : 1 375 806.00€
Propositions nouvelles : 2 929 920.48€ dont un emprunt de 2 000 000.00€
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 1 747 358.73€

Dépenses : 6 053 085.21€

Chap 204 Subventions versées : 200 000.00€
Chap 21 Immobilisations corporelles : 2 650 105.28€
Terrains nus : 56 504.32€
Bâtiments scolaires : 2 369 262.40€
Autres bâtiments publics : 126 073.60€
Autres constructions : 45 510.00€
Autres matériels et outillages : 9283.43€
Installations générales, agencements : 34 541.32€
Matériels de bureau et informatique : 2 845.00€
Autres immobilisations corporelles : 6085.21€

Total réels de l'exercice : 2 850 105.28€
Restes à réaliser : 3 202 979.93€

Comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

La promesse faite en avril 2015 d'avoir des réunions sur cet important sujet n'a pas été tenue !

Ces réunions nous permettraient d'avoir un vrai débat d'orientation budgétaire

Pourquoi ne pas budgéter les objectifs réels ? Rien ne justifie une hausse de 17.53% des dépenses qui nous paraissent sur estimées.

Nous arrivons au paradoxe où nous budgétions un déficit net d'exploitation de 123 500.00 € compensé par le jeu des reports d'excédents à la section investissement. En conséquence les élus de Lantosque Autrement n'ont pas voté ce budget.

Vote du budget primitif 2016 : 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE

Affectation des excédents d'exploitation aux budgets investissement
Vote de l'ensemble des élus

Il est à noter que les excédents de la régie de l'eau ont été affectés au résultat 2015 de la commune pour plus de 630 000.00€.

Taux moyen de la strate (communes similaires)

Taxe d'habitation : 9.49% 11.71%
Foncier bâti : 7.56% 15.75%
Foncier non bâti : 30.26% 45.65%

Vote de l'ensemble des élus

Bénéfice exercice: 359.30 €

Il est à noter que la CCAS ne concerne que les repas à domicile
Vote de l'ensemble des élus

12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU CCAS :

10 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES :

Taux Lantosque inchangés pour 2016

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE LA CCAS 2015 :

Recettes : 4253.20 €
Dépenses : 4612.50 €

Budget proposé équilibré recettes et dépenses à 8578.68 €

Vote de l'ensemble des élus

CHARADE

Mon premier fait tout, tout seul, sans concertation ..

Mon second décide de tout, tout seul...

Mon tout est ?

voici la réponse : **NOVHT J.T'HANON** notre Maire

Deux exemples récents:

Le premier c'est le goudronnage des allées du Forum Ely Roubaudi qui prive les joueurs de boules de cet espace et qui a conduit A MARTEL à adresser ce mail au Maire et aux élus de notre commune.

Mail d'ALAIN MARTEL

Monsieur Le Maire,

J'ai constaté ce matin le goudronnage du pourtour du Forum Ely Roubaudi. Je suis très surpris de cette décision unilatérale de votre part sans avoir demandé l'avis au conseil municipal. En effet la modification du revêtement a pour but manifestement d'empêcher le jeu de boules sur cette zone. J'attire votre attention sur le fait que nous ne disposons aujourd'hui que de 6 jeux possibles pour l'organisation de concours. La suppression de 5 jeux possibles sur cette zone empêchera ou rendra difficile l'organisation de ces manifestations dès lors que plus de douze équipes seront inscrites.

Je vous demande donc par la présente d'informer et de consulter votre conseil municipal quand vous décidez de modifier un lieu de vie occupé par les habitants, ce serait la moindre des choses si vous pensez qu'un conseil municipal sert à quelque chose... Il va falloir trouver des solutions pour créer 5 ou 6 jeux supplémentaires pour compenser la perte de cet espace....



Le second c'est le refus de donner la salle G GAGLIO à notre association pour la réalisation du premier rallye surprise des Cougourdots.

Nous adressons cette lettre ouverte à notre Maire.

Lettre ouverte de notre association à Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour la mise à disposition du forum Ely Roubaudi le Dimanche 12 juin afin d'y organiser le Premier Rallye des Cougourdots.

Nous nous étonnons cependant de n'avoir reçu de réponse à notre demande (reçue en Mairie le 24 mai) que le 10 juin par mail et le 11 juin par courrier ce qui vous le concéderez n'est pas très pratique pour l'organisation d'une manifestation publique le 12 juin.

De plus vous nous refusez l'utilisation de la salle G GAGLIO sous prétexte de la tenue d'un anniversaire le samedi 11 juin : nous ne comprenons pas en quoi cela rend incompatible notre présence dans cette salle le Dimanche 12 juin .

Ce refus serait-il dû à des arrières pensées politiques ?

Nous œuvrons de notre côté pour organiser des animations dans notre village, conviviales, festives, et nous aimerions pouvoir bénéficier comme toute association des mêmes droits et devoirs.

Vous est-il possible de répondre plus rapidement à nos demandes afin de pouvoir mieux nous organiser : nous savons bien que votre emploi du temps est surchargé mais il nous semble que le secrétariat de Mairie doit être à même de gérer le calendrier des locations de la salle G. GAGLIO.

Veuillez recevoir l'assurance de nos sentiments amicaux.

★ ★ ★ ★ ★

Concours de Boules à la mêlée

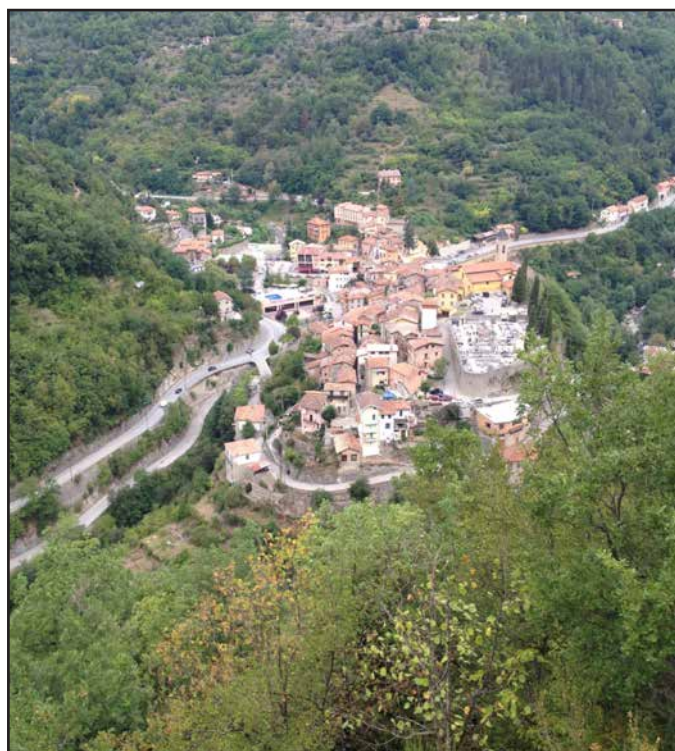
Organisation Lantosque Autrement

**le 15 août 2016
à LANTOSQUE**

Retenez la date



*Venez en famille participer :
vous êtes les bienvenus*



*Vue sur Lantosque le long
du chemin*

**Dimanche
7 août**

*Journée amicale pour tous
Randonnée à GAUDISSART*

Rendez-vous à 8 h 30
Place des Tilleuls

Très belle randonnée.
départ de la
Place des Tilleuls

Des échanges sur
notre pays et
notre patrimoine
Histoire
Géographie
Botanique ...

Pique-Nique à
Gaudissart tiré
de nos sacs à
partager si
possible...

Organisation Lantosque Autrement

12/06/2016 PREMIER RALLYE SURPRISE DES COUGOURDONS

UNE BELLE RÉUSSITE ET UN BON MOMENT DE CONVIVIALITÉ

A L'ANNÉE PROCHAÎNE !



**PLUSIEURS RANDONNÉES SERONT ORGANISÉES CET ÉTÉ,
LE 10 JUILLET, LES 7 ET 28 AOÛT ET LE 18 SEPTEMBRE.
RESERVEZ CES DATES**

VOUS ÊTES LES BIENVENUS POUR PARTAGER CES MOMENTS

**LE DIMANCHE 15 AOÛT NOUS VOUS ATTENDONS AU CONCOURS DE BOULES À LA MÉLÉE
OUVERT À TOUTES ET TOUS À LANTOSQUE**